



Préserver le patrimoine familial avec l'assurance vie entière avec participation Équimax^{MD}

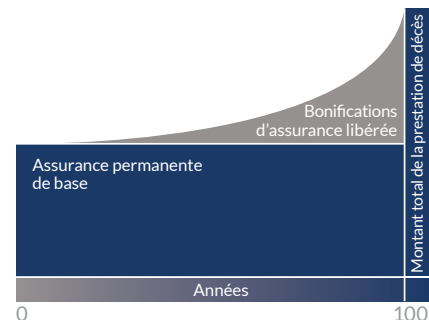


Connaissez-vous des clients qui possèdent des biens qui donneront lieu à un gain en capital considérable à leur décès? Sont-ils préoccupés du fait que leurs héritiers devront vendre le bien pour couvrir l'impôt? Le Bâtitteur de patrimoine Équimax^{MD} peut contribuer à préserver leur patrimoine familial.

L'assurance vie entière avec participation Équimax offre une solution qui garantit le transfert d'actif fiscalement avantageux à leurs héritiers. Le produit de cette assurance peut servir à couvrir les frais associés au décès, l'impôt sur les gains en capital, les frais d'homologation¹ et toute charge fiscale qui survient au décès, permettant ainsi de ne pas avoir à toucher à leur héritage.

Voici comment cela fonctionne

- Le Bâtitteur de patrimoine Équimax consiste en un contrat d'assurance admissible à participer aux bénéfices du compte des contrats avec participation par le versement de participations². Même si les participations ne sont pas garanties, elles ne seront jamais négatives et, une fois qu'elles sont portées au crédit du contrat, elles ne peuvent être retirées.
- Le mode d'affectation des participations des bonifications d'assurance libérée est idéal pour couvrir l'impôt sur les gains en capital sur des biens dont la valeur augmente au fil du temps. Les participations annuelles servent à souscrire des bonifications d'assurance libérée qui sont aussi admissibles à participer aux bénéfices du compte des contrats avec participation par le versement de participations. L'effet composé augmente la prestation de décès et la valeur de rachat également au cours de la durée du contrat.
- Les clients peuvent augmenter davantage la croissance à long terme fiscalement avantageuse à même le contrat en effectuant des dépôts supplémentaires par l'entremise de l'option de dépôt Excelérateur (ODE)³. Le montant de l'ODE permet de souscrire plus de bonifications d'assurance libérée.



Cette stratégie convient aux clients qui...

- détiennent un bien qui entraînera un gain en capital considérable au décès, comme dans le cas d'un chalet familial;
- ont un bon flux de liquidités et n'ont presque pas de dettes ou n'en ont pas du tout, à l'exception de leur prêt hypothécaire;
- aiment les garanties;
- préfèrent une option de placement stable, simple et sans tracas offrant une croissance fiscalement avantageuse.

Pourquoi souscrire une assurance maintenant?

- Les clients paieront moins aujourd'hui puisque les coûts augmentent avec l'âge.
- Les changements de l'état de santé pourraient les rendre non assurables ou les assujettir à des taux de prime plus élevés.

Préserver un patrimoine avec Équimax

Vous avez des questions? Pour de plus amples renseignements, communiquer avec votre représentante ou représentant grossiste de l'Équitable.

Réservé aux conseillers

¹ Afin d'éviter d'éventuels frais d'homologation, veuillez vous assurer que la désignation de bénéficiaire est effectuée de façon appropriée. Les titulaires de contrat pourraient avoir besoin de conseils d'ordre juridique ou fiscal. Le fait de désigner la succession comme bénéficiaire pourrait entraîner l'intégration du contrat à la succession, ce qui risquerait de l'assujettir à des frais d'homologation (par exemple, l'impôt sur l'administration des successions de l'Ontario).

² Les participations ne sont pas garanties et sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration. Les participations peuvent être assujetties à l'impôt. Les participations varieront en fonction des revenus de placement réels du compte des contrats avec participation, également des résultats techniques de mortalité, des frais, de déchéance, des réclamations, des impôts et d'autres résultats techniques du bloc de contrats avec participation.

³ Des limites sont établies sur le montant des dépôts que vous pouvez effectuer pour s'assurer que votre contrat demeure exonéré d'impôt en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

Étude de cas

Garder le chalet dans la famille avec le Bâtisseur de patrimoine Équimax

Léguer le chalet familial à ses enfants, un rêve que plusieurs caressent. Mais l'obligation fiscale potentielle pourrait empêcher ce rêve de devenir réalité, obligeant les héritiers à vendre le chalet pour payer l'impôt.

La situation	Le besoin
<ul style="list-style-type: none">André (48 ans) et Chantale (49 ans).Ils ont récemment hérité du chalet familial. Une appréciation semblable au cours des 40 prochaines années entraînera une obligation fiscale probable de 500 000 \$ pour leurs héritiers.	<ul style="list-style-type: none">Ils ont besoin d'un bien immobilisé de valeur suffisante et procurant une croissance au fil des années afin de couvrir la charge fiscale potentielle.Une stratégie qui sera payée vers le moment de la retraite.Ils peuvent se permettre un paiement mensuel de 700 \$.

La solution

Un régime d'assurance conjointe dernier décès Bâtisseur de patrimoine Équimax d'une valeur de 260 000 \$ avec les bonifications d'assurance libérée comme mode d'affectation des participations et l'option de prime 20 paiements. Les primes mensuelles sont de 706,69 \$⁵.

Calcul de la somme assurée initiale

Afin de déterminer la somme assurée initiale, nous avons examiné les valeurs illustrées de la prestation de décès totale à la 40^e année contractuelle. Le montant minimal nécessaire doit être d'au moins 500 000 \$, montant estimatif de l'impôt à payer. Puisque les participations qui ont servi à souscrire les bonifications d'assurance libérée ne sont pas garanties, nous vous recommandons d'utiliser les valeurs illustrées du barème courant moins 2 % afin d'obtenir une estimation plus prudente.

À la 40^e année contractuelle, la prestation de décès totale illustrée suffira pour couvrir le montant estimatif de l'impôt à payer de 500 000 \$.

Année contractuelle	Barème des participations courant ⁶		Barème des participations courant moins 2 % ⁷	
	Valeur de rachat totale	Prestation de décès totale	Valeur de rachat totale	Prestation de décès totale
20 ^e année	220 905 \$	442 281 \$	172 720 \$	344 543 \$
30 ^e année	411 306 \$	642 790 \$	269 818 \$	419 270 \$
40 ^e année	718 362 \$	928 159 \$	398 361 \$	509 858 \$
50 ^e année	1 170 655 \$	1 340 433 \$	549 886 \$	622 782 \$

Personnaliser le régime

Les clients disposent-ils de fonds supplémentaires pour investir? Ajoutez alors l'option de dépôt Excelérateur. La valeur ajoutée croît avec avantages fiscaux. Ils peuvent accéder aux liquidités ou laisser ces fonds au titre du contrat afin d'augmenter la prestation de décès.

Aidez les clients à « le garder dans la famille » avec le Bâtisseur de patrimoine Équimax.

⁴ En supposant un taux marginal d'imposition de 50 %. ⁵ Selon l'âge conjoint de 40 ans. Suppose des personnes non fumeuses. Selon les taux en vigueur le 5 octobre 2024.

⁶ Les valeurs sont présentées aux fins d'illustration seulement. Selon le barème des participations courant à la date d'entrée en vigueur des taux demeurant inchangés pendant la durée du contrat. ⁷ Les valeurs illustrées supposent que la composante du taux d'intérêt du barème des participations courant est réduite de 2 %.

^{MC} et ^{MD} indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel.